

2024-0634
2024-02-22

ONGUARD PM 50

SOUS PRESSION/COMMERCIAL

INSECTICIDE À PULVÉRISER RÉSIDUEL ET DE CONTACT POUR LES SURFACES, LES FENTES, LES FISSURES ET LES TRAITEMENTS LOCALISÉS

UTILISER À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES MAISONS, DES HÔTELS, DES MOTELS, DES ZONES NON DESTINÉES AUX DENRÉES ALIMENTAIRES DES HÔPITAUX, DES MOYENS DE TRANSPORT [AUTOBUS, BATEAUX, NAVIRES, TRAINS, CAMIONS (VIDES), AVIONS], USINES DE TRANSFORMATION DES VIANDES ET DES ALIMENTS, PIÈCES D'ENTREPOSAGE, RESTAURANTS, ET AUTRES ENDROITS OÙ LES ALIMENTS SONT TRAITÉS DES INSTALLATIONS DE SERVICES PUBLICS ET DES ENTREPÔTS POUR TUER LES ORGANISMES NUISIBLES SUIVANTS : fourmis, punaises des lits, pyrales indiennes de la farine, puces, tiques sanguines, mouches domestiques, blattes, grillons, perce oreilles, thermobies, lépismes argentés, cloportes communs et araignées.

UTILISER À L'INTÉRIEUR DANS LES LOCAUX DES ANIMAUX ET LES LAITERIES POUR SUPPRIMER LES MOUCHES DOMESTIQUES ET LES MOUCHES PIQUANTES DES ÉTABLES.

PEUT ÉGALEMENT ÊTRE UTILISÉ POUR TUER LES MOUCHES ET LES MOUSTIQUES CIBLÉS SUR LES BOVINS LAITIERS ET LES CHEVAUX ET POUR SUPPRIMER LE BARBIN DU MOUTON.

PRINCIPE ACTIF:

Perméthrine..... 0,50%

N° D'HOMOLOGATION 32132 LOI SUR LES PRODUITS

ANTIPARASITAIRES CONTENU NET : 150-775 g

ATTENTION



RISQUES D'EXPLOSION

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

UR-CAN INC.

**PO Box 20069 Brant Hills
Burlington, ON L7P 0A4
(888)-484-3213**

2024-0634

2024-02-22

[ÉNONCÉS DE MARKETING FACULTATIFS – à utiliser sur l'étiquette du contenant, sur le couvercle ou les deux]

[TUE LES BLATTES AVEC UNE ACTION CONTINUE DE 60 JOURS]
[EFFET DE LONGUE DURÉE CONTRE LES PUCES, LES TIQUES SANGUINES ET LES ARAIGNÉES]
[TUEUR DE FOURMIS ET D'ARAIGNÉES, ÉLIMINATEUR DE PERCE-OREILLES, DESTRUCTEUR DE BLATTES,
TUEUR DE PUCES ET DE TIQUES SANGUINES, TRAITEMENT DE SURFACE ET LOCALISÉ POUR LES MOUCHES
[PULVÉRISATION À L'ENVERS]
[PULVÉRISATION DANS N'IMPORTE QUELLE POSITION]
[PULVÉRISATION TOUS ANGLES]
[PULVÉRISATION 360°]
[BASE AQUEUSE]
[TUE LES PUNAISES DES LITS]
[MECANISME/BOUTON CONFORT]
[FACILE À UTILISER] [PRÊT À UTILISER]
[ACTION RÉSIDUELLE, CONTINUE À TUER]
[POUR L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR]
[ININFLAMMABLE]
[DONNE UN CONTRÔLE RÉSIDUEL DES MOUCHES ET MARINGOUINS (SUR LES CHEVAUX).]
[FOURNIT UN CONTRÔLE RÉSIDUEL DES MOUCHES ET MARINGOUINS (SUR LES CHEVAUX)].
[À UTILISER POUR TRAITOR [21] INSECTES DIFFÉRENTS]
[LE BOYAU VOUS PERMET DE TRAITER LES RAVAGEURS COMME UN PROFESSIONNEL]
[LE BOYAU D'APPLICATEUR COMMUNE [VOUS PERMET DE TRAITER COMME UN PROFESSIONNEL]]
[AU MOYEN DU TUBE INJECTEUR [PRO] [À JET]]

[RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

ONGUARD PM 50 contient de la perméthrine, un pyréthrianoïde synthétique qui permet de supprimer un large spectre d'organismes nuisibles. Ceux ci sont énumérés dans les sections ci après de la présente étiquette. La perméthrine fournit une action de choc rapide contre les organismes nuisibles indiqués. Bien que la perméthrine soit plus stable que les pyréthrinés sur lesquelles elle est basée, elle se dégrade quand même sous l'effet des rayons ultraviolets du soleil. Par conséquent, sa rémanence est relativement courte en présence de la lumière du soleil; toutefois, quand elle est protégée du soleil, la perméthrine ONGUARD PM 50 a un effet rémanent sur les organismes ciblés]

MODE D'EMPLOI:

Bien agiter avant l'emploi. [Insérer doucement [ou utiliser] le (tube ou le tube de l'applicateur ou le tube d'extension ou le boyau d'applicateur ou tube à jet) [dans la buse de pulvérisation avant l'utilisation].]

RESTRICTIONS APPLICABLES À TOUTES LES UTILISATIONS :

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer sur des végétaux, la literie pour animaux de compagnie, des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage (non ciblés) ou des sources d'électricité.

NE PAS pulvériser sur les surfaces de plastique, les surfaces peintes et les surfaces vernies.

NE PAS permettre aux personnes, aux animaux domestiques, ni aux animaux d'élevage d'entrer en contact avec les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché complètement. Attendre au moins 4 heures après le traitement avant de laisser les animaux de compagnie retourner dans les sites traités ou d'y remettre les aquariums.

NE PAS pulvériser sur quelque équipement électronique que ce soit, comme les radios, les téléviseurs, les ordinateurs. Ne pas utiliser ce produit sur de l'équipement électronique en raison du danger d'électrocution.

NE PAS appliquer sur des surfaces susceptibles d'être touchées par des enfants, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage.

NE PAS traiter le bois de chauffage.

NE PAS appliquer dans les pouponnières, les chambres de patients, ni les chambres pour personnes atteintes d'une invalidité.

À moins d'indication contraire sur la présente étiquette, NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie d'animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.

Lors du traitement des structures, NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents sur les lieux.

NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux domestiques ou aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

2024-0634

2024-02-22

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur et des lunettes de protection appropriés.

Utilisation à l'intérieur : Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres, ou encore, au moyen de ventilateurs pour faciliter la circulation de l'air. Un système de ventilation ou un échangeur d'air en état de fonctionner fournit également une bonne aération.

NE PAS appliquer comme pulvérisation d'ambiance ni dans le cadre d'un traitement généralisé.

NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS pulvériser les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni leurs emballages. NE PAS appliquer dans une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Retirer tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale du site à traiter. Ne pas utiliser dans les endroits où des aliments destinés à la consommation humaine ou animale sont préparés, traités, entreposés, manipulés ou servis. Retirer ou recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.

COMMENT APPLIQUER LE PRODUIT À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES STRUCTURES CIBLÉES :

APPLIQUER COMME TRAITEMENT LOCALISÉ, COMME TRAITEMENT DES FISSURES ET DES CREVASSES OU COMME TRAITEMENT DES CAVITÉS.

Traitement des fissures et des crevasses : Application directe d'un produit dans les petites ouvertures qui s'observent à la surface d'une structure ou d'un élément ciblé. Cela ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. [Un tube d'injection peut être utilisé pour appliquer le produit et le faire pénétrer dans les fissures et les crevasses. Insérer la buse de l'injecteur à une profondeur de 2 cm dans les fissures, les crevasses, les trous et petites ouvertures où les organismes nuisibles sont présents. Pulvériser le produit pendant environ 1 seconde à chaque endroit. Dans le cas des infestations graves, injecter le produit à intervalles de 30 cm environ. Dans le cas des infestations légères, injecter le produit à des intervalles de 1 mètre environ.]

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Traitement des cavités : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure, comme les parois creuses et les plafonds suspendus. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée.

POUR UNE UTILISATION À L'INTÉRIEUR SUR LES STRUCTURES SUIVANTES : MAISONS, HÔTELS, MOTELS, HÔPITAUX (ZONES NON DESTINÉES AUX DENRÉES ALIMENTAIRES SEULEMENT), MOYENS DE TRANSPORT [AUTOBUS, BATEAUX, NAVIRES, TRAINS, CAMIONS (VIDES)], USINES DE TRANSFORMATION DES VIANDES ET DES ALIMENTS*, PIÈCES D'ENTREPOSAGE*, RESTAURANTS*, ET AUTRES ENDROITS OU LES ALIMENTS SONT TRAITÉS*, INSTALLATIONS DE SERVICES PUBLICS ET ENTREPÔTS :

*dans les établissements de manipulation des denrées alimentaires humaines et animales (tout endroit autre qu'une résidence privée où des aliments sont conservés, traités, préparés ou servis) : Les zones non destinées aux denrées alimentaires humaines et animales des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales comprennent les aires à déchets, les cabinets de toilette, les siphons de sol où l'eau se déverse vers les égouts, les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à vadrouilles et les aires d'entreposage des produits en conserve, en bouteille ou sous emballage. Les zones destinées aux denrées alimentaires humaines et animales des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales comprennent les aires de réception, de service, de conservation d'aliments secs, froids, congelés ou crus, d'emballage (y compris de mise en conserve, en bouteille et en boîte), de préparation (p. ex. nettoyage, tranchage, cuisson, mouture) et de stockage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes de transformation en circuit fermé comme les minoteries, les laiteries et les fabriques d'huiles comestibles et de sirops.

2024-0634

2024-02-22

Toujours faire l'essai du produit sur une petite zone peu visible pour vérifier que le produit ne décolore pas ou ne tache pas les surfaces avant de procéder au traitement d'une zone entière. Vérifier si des taches apparaissent 30 minutes après l'application du produit. Ne pas appliquer sur la tapisserie, le papier peint ou des matières semblables, car le produit pourrait les tacher.

Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Blattes, grillons, perce-oreilles, cloportes communs, araignées et tiques sanguines : Pulvériser sur les surfaces à l'intérieur des bâtiments ou les surfaces dans les moyens de transport, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, les ouvertures autour des tuyaux et les éviers et derrière les plinthes. **NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec un produit antiparasitaire homologué pour un emploi sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend passer à l'aspirateur les sols, les tapis et les meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents.

Thermobies et lépismes argentés : Retirer tous les objets avant de traiter les bibliothèques, les placards ou les autres endroits où sont rangés des vêtements, des jouets, des serviettes et d'autres articles. Pulvériser sur les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, le long des plinthes et derrière celles-ci, les cadres de porte, les bibliothèques et les aires d'entreposage. Ne pas remettre les articles dans les bibliothèques et les lieux d'entreposage tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

Fourmis : Pulvériser sur les pistes, les nids et les points d'entrée autour des portes et des fenêtres, ainsi que les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds.

Pyrales indiennes de la farine et mouches domestiques en hibernation : Pulvériser sur les surfaces internes des bâtiments et des moyens de transport, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, dans les cavités des murs et les endroits par lesquels les organismes nuisibles pourraient entrer, notamment autour des cadres de fenêtre et de porte. Le produit peut également être utilisé pour traiter la machinerie.

Punaies des lits : **NE PAS** appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie des animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements. Appliquer/pulvériser le produit sur les surfaces internes des bâtiments et des moyens de transport, y compris directement dans les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, le long des plinthes et des moulures et derrière celles-ci, sur les planchers sous des objets tels qu'un lit et une table de chevet.

POUR UNE UTILISATION À L'INTÉRIEUR DANS LES LOCAUX DES ANIMAUX ET LES LAITIÈRES :

NE PAS appliquer lorsque les laitières sont en cours d'exploitation. Les bidons de lait et/ou les réservoirs de lait en vrac doivent être retirés ou recouverts durant le traitement. Recouvrir toutes les surfaces de l'équipement de traite ou les laver soigneusement après le traitement. Tous les aliments destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. le lait) qui sont contaminés accidentellement par la solution pulvérisée doivent être jetés. **NE PAS** réappliquer le produit pendant une période d'au moins 14 jours après le traitement. Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. **NE PAS** dépasser 12 applications par années. Les animaux qui retournent aux zones traitées ne doivent pas être abattus pendant au moins 7 jours après le traitement du bâtiment d'élevage.

Pour éliminer les mouches domestiques et les mouches piquantes des étables au moyen d'une application localisée, diriger le jet vers la surface des murs, des plafonds, des stalles, des zones de stabulation, des fondations, des appareils d'éclairage et des points d'entrée (p. ex. les cadres de porte et de fenêtre).

POUR UNE UTILISATION À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES STRUCTURES SUIVANTES : MAISONS, HÔTELS, MOTELS, HÔPITAUX (ZONES NON DESTINÉES AUX DENRÉES ALIMENTAIRES SEULEMENT), USINES DE TRANSFORMATION DES VIANDES ET DES ALIMENTS, PIÈCES D'ENTREPOSAGE, RESTAURANTS, ET AUTRES ENDROITS OU LES ALIMENTS SONT TRAITÉS, INSTALLATIONS DE SERVICES PUBLICS, ENTREPÔTS, POUBELLES, VÉRANDAS, PATIOS ET TERRASSES :

L'application du produit sur du bardage en vinyle ou en aluminium (surtout si celui-ci est clair, vieux, patiné ou abîmé)

2024-0634

2024-02-22

risque de le tacher, de le blanchir ou de le décolorer. Des facteurs comme l'ensoleillement direct et la chaleur extrême peuvent favoriser les dommages. Au préalable, toujours faire l'essai du produit sur une petite zone peu visible pour vérifier que le produit ne décolore pas ou ne tache pas les surfaces. Avant d'appliquer le produit sur du bardage en vinyle ou en aluminium, traiter une petite surface. Vérifier s'il y a des taches 30 minutes plus tard. Ne jamais appliquer le produit sur du bardage de vinyle ou d'aluminium quand celui-ci est en plein soleil ni pendant la chaleur du jour.

Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Fourmis, grillons, puces, araignées, cloportes communs et tiques sanguines : Pulvériser à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments, y compris les fondations, sous les gouttières, les appareils d'éclairage et les points d'entrée (p. ex. les moustiquaires, les cadres de fenêtre et de porte). Le produit peut également être utilisé pour traiter les vérandas, les patios, les terrasses et les poubelles.

Mouches domestiques : Traitement localisé seulement. Pulvériser à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments, y compris les fondations, les appareils d'éclairage et les points d'entrée (p. ex. les moustiquaires, les cadres de fenêtre et de porte). Le produit peut également être utilisé pour traiter les vérandas, les patios, les terrasses et les poubelles.

POUR TRAITER LES BOVINS LAITIERS ET LES CHEVAUX :

Pour protéger les bovins laitiers en lactation et les bovins laitiers non en lactation contre les mouches faciales, les mouches des cornes et les moustiques : Pulvériser le produit pendant environ 3 secondes de chaque côté de l'animal en prenant soin de bien traiter le dos, le garrot et les pattes avant. En ce qui concerne les mouches faciales, pulvériser le produit sur la face et la tête, en prenant soin d'éviter de pulvériser la solution dans les yeux de l'animal. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Attendre une journée entre le dernier traitement et l'abattage.

Pour protéger les chevaux contre les taons, les mouches faciales, les mouches domestiques, les mouches des cornes, les mouches noires et les moustiques : Pulvériser le produit pendant environ 3 secondes de chaque côté de l'animal en prenant soin de bien traiter le dos, le garrot et les pattes avant. En ce qui concerne les mouches faciales, pulvériser le produit sur la face et la tête, en prenant soin d'éviter de pulvériser la solution dans les yeux de l'animal. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Attendre une journée entre le dernier traitement et l'abattage.

Pour supprimer les barbans du mouton : Pulvériser le produit pour 3 secondes, de chaque côté de l'animal en prenant soin de bien traiter le dos, le garrot et les pattes avant. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. Attendre une journée entre le dernier traitement et l'abattage.

INFORMATIONS GENERALES DE PANNEAU SECONDAIRE

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé sous la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements et éviter de respirer les vapeurs ou le jet de vaporisation. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes lors de l'application, du nettoyage et des réparations. Un respirateur approuvé par la CSA et une protection oculaire doit être utilisé lors de l'application du ONGUARD PM 50. Se laver à fond après l'application et avant de manger, de boire, etc. **CONTENU SOUS PRESSION.** Ne pas percer ou incinérer le contenant. Ne pas entreposer ou utiliser près de source de chaleur, de flammes nues, ou en fumant. L'exposition à des températures au-dessus de 50°C pourrait causer une explosion.

ENTREPOSAGE: Garder le produit dans un endroit frais et sec, loin des flammes nues et des sources de chaleur.

PREMIERS SOINS: Si avalé, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le

2024-0634

2024-02-22

traitement. Si inhalé, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION: Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la gâchette afin de libérer la pression qui reste dans le contenant. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles. Toxique pour les arthropodes utiles.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme ce mode d'emploi constitue une infraction la *Loi sur les produits antiparasitaires*.